

LA RIVE-SUD

La Rive-Sud du St Laurent est de toutes les parties habitées du Canada la plus mal pourvue de moyens rapides de transport.

Dans cette longue bande de la Province de Québec qui s'étend de St Lambert à Lévis, il n'existe que des tronçons de voie ferrée et quels tronçons.

Le South Shore Railway forme ses trains quand il veut ou quahd il peut. Il manque de chars pour le fret. Le peu de matériel qu'il possède est dans un état de ruine à peu près complet. L'an dernier nous avons vu une bielle brisée de locomotive dont on avait relié les deux parties rompues au moyen de corde. Quelle sécurité le voyageur peut-il avoir avec un semblable matériel?

Quelle garantie a-t-il qu'il arrivera sain et sauf à destination?

La population des paroisses de la Rive-Sud, population d'au moins 200,000 âmes est fatiguée du manque de moyens de transports et, là où il existe une voie ferrée de l'incurie et du sang-gène de la direction.

Une population de 200,000 âmes ne peut être privée plus longtemps de moyens de communication rapides et sûrs; elle ne peut être privée non plus des moyens nécessaires pour le transport de ses produits. On estime qu'après avoir prélevé sur sa production ce qui est nécessaire à sa consommation, cette population peut disposer sur les autres marchés de \$5,000,000 de produits au bas mot. Il faut faciliter l'écoulement de ces produits et encourager une plus grande production encore—l'avenir des paroisses de la Rive-Sud en dépend—par le prolongement de la voie ferrée existante jusqu'à Lévis et par une exploitation régulière et rationnelle de toute l'étendue de la ligne créée et à créer.

A laisser les choses dans leur état actuel c'est travailler à la dépopulation des paroisses de la Rive-Sud au sol si fertile et si productif.

Le gouvernement provincial a un devoir à remplir envers cette partie de la population si laborieuse de la province de Québec.

Des délégués de toutes les paroisses intéressées se sont réunis à Longueuil et ont passé des résolutions qui indiquent clairement au gouvernement ce qu'elles attendent de lui. Le gouvernement doit agir sans plus de délai, la session de la Législature est maintenant ouverte et il ne fait aucun doute qu'il obtiendra, s'il le veut, les pouvoirs nécessaires du Parlement pour en finir avec la position intolérable dans laquelle se trouvent placées les populations de la Rive-Sud.

LES PETITS POIS FRANCAIS

Sous à la contrefaçon

Il est actuellement mis en vente sur le marché de Montréal des petits pois de conserves de préparation belge. Les boîtes belges sont une parfaite imitation des boîtes françaises et, qui pis est, les petits pois sont annoncés comme produit français.

La contrefaçon, dans un sens général, est un hommage rendu à l'article contrefait. On n'imite que ce qui est de qualité supérieure et personne ne s'est jamais imaginé encore de contrefaire un article de qualité mauvaise ou simplement douteuse.

A ce point de vue, l'imitation belge est une consécration de la réputation insurpassable des petits pois français. Mais le fabricant français n'a pas besoin de cette consécration, pas plus que le détaillleur et le consommateur canadiens n'ont besoin d'être trompés.

Où les petits pois de fabrication belge sont excellents ou ils pêchent par quelque côté.

S'ils sont vraiment supérieurs, ou même s'ils sont de qualité simplement égale à celle des petits pois français, pourquoi la marchandise est-elle alors annoncée comme produit français? Pourquoi aussi le paquetage belge est-il une imitation du paquetage français?

Il nous semble au contraire, qu'un produit réellement supérieur devrait être présenté sous sa véritable origine, sous ses véritables couleurs et ne pas emprunter les plumes du paon.

"Ce bloc enfariné ne nous dit rien qui vaille."

Bon ou mauvais; supérieur ou inférieur à l'article qu'il veut imiter, l'article belge se présentant avec un faux nez nous est simplement suspect, comme toute marchandise qui a honte de son origine.

Comme nous avons tous la prétention d'en avoir pour notre argent, quand nous achetons un produit quel qu'il soit, nous voudrions bien qu'on ne pût pas nous en imposer et qu'il fût impossible de tromper l'acheteur, même le moins soupçonneux.

Nous ne voudrions pas qu'un marchand trompé lui-même, trompe inconsciemment à son tour sa clientèle. Nous prions donc nos lecteurs commerçants de s'assurer de l'origine des marchandises qu'ils vendent.

Dans l'espèce, il s'agit de petits pois; donc s'ils achètent des petits pois français qu'ils s'assurent bien que ces pois sont de provenance française, qu'ils se gardent des imitations qui pourraient leur causer des désagréments avec leur clientèle.

S'il nous était permis de donner un conseil aux producteurs français, nous

leur dirions volontiers qu'ils ont le moyen de se protéger et de protéger en même temps le marchand et le consommateur.

Si les paqueteurs de petits pois étaient paquets leurs boîtes de la marque: *Made in France*, il est certain qu'ils n'auraient rien à craindre de la contrefaçon étrangère, car mis au courant de cette innovation, le consommateur qui veut des petits pois français commencerait par s'assurer que la boîte porte son certificat d'origine. Ce serait la garantie du consommateur et celle de son fournisseur.

LA MORALE EN AFFAIRES

Les voyageurs des maisons de gros sont actuellement répandus de tous côtés pour la prise des ordres à livrer à l'ouverture de la navigation ou à l'époque où les compagnies auront abaissé leurs taux de fret.

Les voyageurs, c'est évident, se disputent les affaires, s'arrachent la clientèle. Chacun travaille dans l'intérêt de sa maison et, en même temps, dans son propre intérêt.

Le malheur du voyageur est de n'avoir pas le don d'ubiquité. Comme il ne peut être qu'en une seule localité à la fois, il cherche à devancer ses frères concurrents dans les meilleures places d'affaires. Bien mari, quand il arrive, de trouver qu'un autre plus diligent que lui a passé par là et fait le siège de la place: le carnet d'ordres va s'en ressentir.

Il y a peut-être encore un peu à glaner: le marchand a fait quelque omission dans ses commandes, c'est le moment d'en profiter.

— Vous n'avez pas besoin de fers en barres? La marchandise sera rare, on a l'air de vouloir pas mal construire ce printemps chez nous, combien de tonnes vais-je inscrire?

— J'ai passé un ordre pour tout ce qu'il me faut jusqu'à l'automne.

— C'est fâcheux, je vous aurais fait un prix que peu de marchands peuvent coûter.

— Voyons, quel prix? Inutile de dire que le prix est légèrement inférieur à celui du marché et que le voyageur emporte la commande.

Voilà un marchand, pourrait-on croire, qui a perdu la tête et va se surcharger de marchandises, risquer de se trouver gêné au moment de l'échéance et compromettre son crédit peut-être.

Point.

Le marchand et le voyageur savent tous deux ce qu'ils font; ni l'un ni l'autre n'a péché par ignorance.

Le voyageur n'ignorait pas que le marchand mordrait à son hameçon et que l'échéance devra arriver sans encombre et pour la maison que représente le voyageur, et pour son client.

Le marchand n'a pas été long à faire